



Municipalité d'Ulverton

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Vicki Turgeon, directrice générale et greffière-trésorière,

Que lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026, le conseil de la municipalité d'Ulverton, a adopté le **« Règlement numéro 2026-01 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux – Abrogeant et remplaçant le règlement 2022-01 – Abrogeant et remplaçant le règlement 430-2011 modifié par les règlements 480-2018, 473-2018, 463-2016 et 447-2014 »**.

Que le règlement numéro 2026-01 est entré en vigueur le 7 avril 2026, conformément à la loi ;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2026-01 au bureau de la municipalité d'Ulverton, situé au 151, route 143 durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À ULVERTON, CE 9^E JOUR DU MOIS D'AVRIL 2026.

Vicki Turgeon, DMA
Directrice générale et Greffière-trésorière